

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 53 (1915)
Heft: 20

Artikel: Encore les cafignons
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-211297>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



CONTEUR VAUDOIS

PARAÎSSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).Administration (abonnements, changements d'adresse),
Imprimerie Ami FATIO & Cie, Place St-Laurent, 24 a.Pour les annonces s'adresser exclusivement
à l'Agence de Publicité Haasenstein & Vogler,
GRAND-CHÈNE, 11, LAUSANNE,
et dans ses agences.ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50;
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Sommaire du N° du 15 mai 1915 : Le village du président (V. F.). — Encore les cafignons. — L'obsession (J. M.). — Ao sinmetiro (Octave Cham-baz). — « Valaisanneries » du *Conteur* (Maurice Gab-bud). — Echos du passé.

LE VILLAGE DU PRÉSIDENT

Le territoire de Baulmes est considérable, dit l'excellent *Dictionnaire historique* que publie M. le professeur Eug. Mottaz, sous les auspices de la Société vaudoise d'histoire et d'archéologie. Il comprend une partie du plateau vaudois, les pentes septentrionales du Sudet et tout le vallon de la Baumine. Il renferme d'immenses forêts, des pâturages importants, des campagnes fertiles et même quelques vignes. Baulmes est une des plus grandes localités vaudoises du pied du Jura, dans un site charmant, d'où la vue s'étend sur tout le plateau et les Alpes. Sa population est d'environ 1200 âmes.

On a trouvé dans une grotte au-dessus du village, appelée la « Cave à Barbareau », des restes de foyers, des poteries, des bois de cerf travaillés, des instruments en pierre polie.

En 652, Baulmes possédait déjà un couvent, le prieuré de Sainte-Marie, avec une église désignée tantôt sous ce nom, tantôt sous celui de Saint-Michel. La tradition a conservé le souvenir de l'emplacement de ce monastère. Il était en Saint-André, au-dessus d'un mont couvert de sapins, où il arrive de rencontrer encore des vestiges de ses ruines. Outre l'église du prieuré, il y avait une église paroissiale dédiée à Saint-Pierre, et mentionnée déjà en 1228. A la réformation, imposée aux habitants en janvier 1537, les biens des religieux furent confisqués par le gouvernement bernois. Le commissaire Augsbourg acheta l'église Sainte-Marie et, au grand scandale de la population, la transforma en grange et étables.

Quelques années plus tard, le 2 juin 1549, on joua à Baulmes, en présence d'un nombre considérable de spectateurs, une pièce dramatique à treize personnages : *Chrétienté qui estoit malade*. C'était une satire de l'Eglise romaine. Le spectacle dura de 10 heures du matin à 4 heures du soir, et la jeunesse du village y déploya, paraît-il, une grande magnificence.

LL. EE. respectèrent cependant les droits de la commune et ses propriétés. Sous le contrôle méticuleux du bailli d'Yverdon, les bourgeois purent gérer librement leur domaine déjà grand, l'arrondissant constamment d'enclaves appartenant à des particuliers. En 1749, la commune était propriétaire de 819 poses de « bois noir », outre les broussailles, rapilles et rocallles. La grande préoccupation, de 1564 à 1783, fut un interminable procès contre la commune de Ste-Croix, à propos de la forêt de la Joux et de la Limasse. Baulmes obtint finalement gain de cause. Toutefois, un décret de 1864 détacha du territoire de la commune une étendue assez considérable de cette forêt, et des pâturages avoisinants, et les joignit au territoire de Ste-Croix.

La révolution de 1798 ne gagna pas les Baulmers. Au premier signal d'alarme de LL. EE., 86 de leurs miliciens prêtèrent le serment de fidélité, le 10 janvier, à Yverdon. Quatre jours plus tard, une délégation attesta au seigneur bailli la loyauté des sentiments de tous « sentiments qui ne varieront jamais ». Lorsque Baulmes fut invité à livrer 9500 florins pour l'emprunt Ménard, il refusa nettement. L'arbre de liberté fut abattu ; la cocarde verte foulée aux pieds et remplacée par les couleurs bernoises. Envoyé à Baulmes pour rallier les esprits, le commissaire du nouveau gouvernement, Auberjonois, trouva une population acclamant le régime bernois et préférant, s'il le fallait, devenir française plutôt que « lausannoise ». La contre-révolution qui, de ce côté-ci du pays, avait pris son mot d'ordre à Ste-Croix, désarma cependant après la chute de Berne et le combat de Vugelles (4 mars 1798). La dernière manifestation des réactionnaires fut la destruction d'un arbre de liberté dans la nuit du 23 au 24 janvier 1801, date anniversaire de l'émancipation du Pays de Vaud.

En 1813, une brave villageoise, Antoinette Dériaz, osa frapper de sa bêche un maraudeur de l'armée autrichienne. Cette témérité faillit compromettre l'existence du village : on pointa un canon contre Baulmes et on menaça de l'incendier.

Baulmes était connu au moyen âge par le tissage des draps, industrie qui fut surtout florissante au xiv^e siècle. Les fabricants marquaient leur étoffe d'une aile de saint Michel et d'une crosse. Cette marque étant tombée en désuétude, il en résulta un dommage pour l'industrie et pour la localité. Une supplique fut adressée à Jean-Louis de Savoie pour lui demander la permission de la reprendre. Un acte de 1464, portant le sceau du prince et de l'abbaye de Payerne, de qui dépendait le prieuré de Baulmes, accorda aux bourgeois et habitants le droit exclusif d'employer comme marque « l'aile de saint Michel avec la croix pastorale ». Les infractions étaient punies d'une amende de 100 livres (3000 francs).

Autre industrie disparue, la vipérerie. Elle fut florissante à Baulmes, au xvii^e siècle. On sait que la vipère était employée jadis en médecine. Le corps servait à faire un bouillon réputé fortifiant, et dont il est parlé dans une lettre de Mme de Sévigné à sa fille ; il entrait aussi dans la thériaque. La tête de vipère, séchée et suspendue au cou des enfants, passait pour les préserver des convulsions.

Le particulier de Baulmes qui avait la vipérerie, raconte le docteur Levade, prenait les vipères dans ses mains, pour les enfermer dans des boîtes qu'il expédiait à diverses parties du pays. Un jour cependant, il risqua d'être la victime de son imprudence. En voulant faire voir à mon père combien peu il craignait ces reptiles, il porta une vipère dans sa bouche, mais elle le mordit à la langue, et sans les prompts secours que mon père lui administra, il aurait péri infailliblement. Sa langue, qui s'était rapidement enflée, menaçait de l'étouffer.

Mais la principale industrie fut longtemps

celle du bois, ainsi que le montrent les diverses scieries de Baulmes. Il y a une vingtaine d'années, une usine de chaux et ciment a été fondée tout près du large dévaloir, visible de tout loin et connu sous le nom de Rapilles de Baulmes. Cette fabrique s'est grandement développée et occupe en moyenne 150 ouvriers.

Le xix^e siècle a été marqué à Baulmes par diverses autres constructions et entreprises d'utilité générale. En 1837 et 1838, on édifica la maison d'école ; dès 1853 à aujourd'hui, la commune établit le beau réseau de ses routes de montagnes, qui ont donné une plus-value considérable à ses grandes forêts, source essentielle de ses revenus ; en 1859, on assainit une vaste étendue de marais, devenus dès lors des jardins maraîchers ; en 1867, on organisa le service des eaux ; en 1870, l'église fut restaurée, dotée d'un orgue et, en 1891, d'une belle sonnerie de cloches ; en 1892 et 1893, on vit construire le chemin de fer Yverdon-Ste-Croix, qui amena une grande recrudescence d'activité dans la contrée ; en 1900 enfin, la commune bâtit un bel hôtel-de-ville.

Cet édifice possède une salle de spectacle pouvant contenir cinq cents personnes. C'est là que, le 4 mai 1915, eut lieu, en l'honneur de M. Albert Perusset, enfant de Baulmes, élu l'avant-veille à la charge de président du Grand Conseil, une de ces fêtes comme seule peut les organiser une localité qui ne perçoit pas d'impôt communal et répartit entre ses bourgeois une part notable de ses richesses.

V. F.

Encore les cafignons.

Le *Conteur* a parlé dernièrement des « cafignons », ainsi que s'appellent les pantoufles à la Chaux-de-Fonds. Notre aimable collaborateur, M. L. Mogeon, s'est livré à ce propos à des recherches dont il veut bien nous communiquer le résultat. Elles confirment que « cafignon » est d'excellente souche française et qu'il eut diverses variantes : « escafignon, escaillon », etc.

On peut rapprocher de ces mots d'autres termes vieillis, tels que « escafe », qui est le coup de pied qu'on donne à la balle ou à la paume pour la renvoyer. « Escafer » désignait l'action de lancer ainsi la balle.

Ajoutons qu'à Ouchy on appelle le remous : « la recafe ». Enfin, dans notre patois, on dit pour rire à gorge déployée : « recafâ » ou « recafâ » ; mais ces mots nous éloignent passablement des babouches chaux-de-fonnières.

Un petit sou, s'il vous plaît. — Une petite mendiane, d'une voix lamentable :

— La charité, s'il vous plaît ! Maman est veuve, nous sommes cinq enfants, il n'y a pas de pain chez nous. La charité, s'il vous plaît !

Le passant, après avoir donné deux sous :

— Et qu'est-ce qu'il fait ton papa, ma mignonne ?

— Il est m'nuisier, m'sieu.